



GENR2MC

2023 - 2024



GENR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le master de spécialisation en études de genre a pour objectifs :

- L'acquisition de connaissances et d'outils théoriques, pratiques et méthodologiques transversaux utiles et nécessaires pour comprendre et maîtriser les fondements théoriques et historiques qui sous-tendent les études de genre dans une perspective multi- et interdisciplinaire ;
- L'application de connaissances théoriques et/ou pratiques dans le cadre de la rédaction d'un mémoire, et, éventuellement (en fonction des choix de l'étudiant-e), l'acquisition de compétences professionnelles dans le cadre d'un stage ;
- Le développement d'une expertise propre à positionner le/la diplômé-e comme un-e interlocuteur-riche de référence capable d'exercer une veille dans le domaine des études de genre et outillé-e pour la compréhension, l'analyse et l'action.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et mobiliser de manière critique et selon une approche inter- et multidisciplinaire un socle de savoirs spécialisés (méthodes, techniques et outils) relatifs aux diverses disciplines autour desquelles s'articulent les études de genre.
2. Adopter une démarche d'analyse et de jugement critiques face aux processus qui déterminent la manière dont le genre et les rapports de genre, y compris dans une perspective intersectionnelle, sont intégrés et construits, et affectent les rapports sociaux dans les différents niveaux de la société (par le biais des cours à option).
3. Mobiliser les connaissances en méthode d'analyse dans toute leur complexité et transversalité et dépasser les frontières disciplinaires.
4. Positionner et exercer son rôle d'expert-e, acteur-trice de changement, en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations ainsi que de promotion de l'égalité et de la diversité, au sein d'un-e entreprise/organisation/université/centre de recherche en comprenant le contexte et les logiques de fonctionnement de cette institution/entité, par le biais du mémoire et des séminaires, et, en fonction du choix du mémoire, également à travers une expérience de stage.
5. Etablir et conduire un travail de recherche (mémoire de fin d'études) de manière autonome sur la base d'une méthodologie appropriée ; interpréter et critiquer les résultats de cette recherche de manière analytique et synthétique.
6. Communiquer une information correcte et pertinente, adaptée aux différents publics, et interagir de manière constructive avec les différents acteurs-trices impliqué-e-s dans une situation donnée.
7. Travailler efficacement en groupe et en équipe en respectant ses partenaires issu-e-s de différents contextes et cultures.
8. Développer une pratique professionnelle socialement responsable et tenir compte des enjeux sociétaux (aspects déontologiques, sociaux, environnementaux et économiques).
9. Agir en tant qu'universitaire, acteur-trice critique et socialement responsable et en ayant intégré une logique de développement continu.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose :

- d'un tronc commun (45 crédits), constitué :
 - de cours communs (30 crédits) ;
 - d'un mémoire (15 crédits) ;
- et de cours au choix (15 crédits).

GENR2MC Programme

Tronc Commun [45.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

COURS AU CHOIX [15.0]

Cours au choix [15.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o **L'étudiant-e choisit 15 crédits parmi :**

⌘ Religions et cultures



⌘ LPSYS2056	Psychologie du genre	Annalisa Casini Isabelle Roskam Vincent Yzerbyt	PK [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	----------------------	---	-----------------------------

⌘ Travail et emploi

⌘ EULG2412	Gestion de la diversité et égalité professionnelle (ULiège)		PK [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
------------	---	--	-----------------------------

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

GENR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

1° Le [Master de spécialisation en études de genre](#) est accessible directement sans complément de formation aux candidat-es titulaires :

- Soit d'un grade académique de master 120, délivré en Communauté française ou en Communauté flamande de Belgique, dans un des domaines suivants :
 - Philosophie ;
 - Théologie ;
 - Langues, lettres et traductologie ;
 - Histoire, histoire de l'art et archéologie ;
 - Information et communication ;
 - Sciences politiques et sociales ;
 - Sciences juridiques ;
 - Criminologie ;
 - Sciences économiques et de gestion ;
 - Sciences psychologiques et de l'éducation ;
 - Sciences de la santé publique ;
- Ou d'un grade similaire délivré par l'École Royale Militaire ;
- Soit d'un grade académique de deuxième cycle (license, master) correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française, en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004, ou en Communauté flamande de Belgique ;

- Soit d'un titre ou grade étranger reconnu équivalent par la Communauté française de Belgique à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Pour les titulaires de tout autre diplôme, belge ou étranger, l'admission se fait sur dossier ; pour autant que les candidat-es puissent se prévaloir d'une expérience personnelle ou professionnelle et/ou de résultats académiques antérieurs jugés suffisants par la commission d'admission, en vertu d'une décision de cette dernière et aux conditions complémentaires qu'elle fixe, les candidat-es titulaires :

- Soit d'un grade académique de master autre que ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté française ou en Communauté flamande de Belgique ou par l'École Royale Militaire ;
- Soit d'un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française de Belgique en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004 ;
- Soit d'un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 300 crédits par la commission d'admission.

2° Le ou la candidat-e joindra à son dossier la preuve d'une maîtrise de la langue française de niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#).

3° Aucune valorisation de crédits (dispense) ne sera accordée pour un cours ayant mené à l'obtention d'un grade précédent.

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Les conditions d'accès sur dossier 2024-2025 de la Faculté de philosophie, arts et lettres sont disponibles dans [ce document](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Consultez le site [Valorisation des acquis de l'expérience](https://uclouvain.be/fr/etudier/vae) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/vae>)

Les candidat-es qui ne répondent pas aux conditions d'accès susmentionnées, mais qui ont une expérience professionnelle ou personnelle significative dûment attestée en lien avec le domaine d'études visé, peuvent introduire une demande d'admission au Master de spécialisation en études de genre sur la base d'une procédure d'admission individualisée aux conditions fixées par l'art. 119 du décret du 7 novembre 2013.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Lors de la procédure d'évaluation (dossier VAE et entretien), le jury vérifie si les aptitudes et connaissances du ou de la candidat-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Pour plus de renseignements sur la procédure d'admission par valorisation des acquis de l'expérience (VAE) en Faculté de philosophie, arts et lettres : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html>).

Procédures d'admission et d'inscription

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription> (<https://uclouvain.be/inscription>).

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html> (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>)

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

